

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Nièvre
Commune de Toury sur Jour

Procès-verbal de la séance
du Conseil Municipal du 29 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 29 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale « Fougère », sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

Etaient Présents : Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, MOINARD Julien, de SEZE Charles Henri, GOZARD Laurent, SOTTY Yannick.

Etaient absentes : Madame VERDRU Amélie (a donné pouvoir à Mme ROBERT Nicole)

Secrétaire de séance : Madame DUCARUGE Corinne

Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2022 et appose ses signatures.

I – VOTE BUDGET LOTISSEMENT 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif annexe lotissement 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

112 881.72 €

| | |
|--|-------------|
| - dépenses et recettes de fonctionnement : | 80 250.23 € |
| - dépenses et recettes d'investissement : | 32 631.49 € |

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (11 en exercice, 10 présents, 11 exprimés, 11 pour, 0 abstention et 0 contre) d'approuver le BP lotissement 2022 et apposent leurs signatures.

Délibération n°29-03/01

Madame le Maire précise que le dernier lot a été vendu et que l'emprunt court jusqu'en 2024. Le déficit du budget est pris en charge par le budget principal à hauteur de 11 000 € par an pendant 5 ans. Elle ajoute également que les taxes bâties seront donc majorées suite aux constructions.

II – VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Madame le Maire fait état des subventions suivantes et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur celles-ci :

| | | |
|-----------|-------------------------|---------|
| 6554..... | CAMOSINE | 100 € |
| | FOURRIERE | 150 € |
| | SIEEEN | 3 350 € |
| | SIGIS | 600 € |
| | SITS DORNES | 150 € |
| | CENTRE SOCIAL ST PIERRE | 450 € |
| 6574..... | BIBLIOTHEQUE | 30 € |
| | HUILERIE REVEILLEE | 60 € |
| | COMITE DES FETES | 600 € |
| | DIVERS | 135 € |
| | FNACA | 50 € |
| | MOULIN DES EVENTES | 60 € |
| | SAPEURS POMPIERS | 100 € |
| | SOUVENIR FRANÇAIS | 65 € |

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres présents acceptent à l'unanimité d'allouer ces subventions pour l'année 2022.

Délibération n°29-03/02

III – VOTE DES TAXES LOCALES 2022

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2022, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 81 262.00 € ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :

- Foncier bâti = 41.12 %
- Foncier non bâti = 22.58 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le conseil municipal charge Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Délibération n°29-03/03

IV – VOTE BUDGET COMMUNE 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

295 365.21 €

| | |
|--|--------------|
| - dépenses et recettes de fonctionnement : | 232 600.97 € |
| - dépenses et recettes d'investissement : | 62 764.24 € |

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (11 en exercice, 10 présents, 11 exprimés, 11 pour, 0 abstention et 0 contre) d'approuver le BP 2022 et apposent leurs signatures.

Délibération n°29-03/04

V – ADHESION CENTRE SOCIAL ST PIERRE LE MOUTIER

Considérant la délibération en date du 8 avril 2021 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais actant le transfert de compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant la délibération du Conseil Municipal de Toury sur Jour en date du 8 juin 2021 autorisant ce transfert,

Considérant la réunion du centre social de St Pierre le Moutier en date du 2 décembre 2021 qui a validé le budget prévisionnel 2022,

Vu la nécessité de participer financièrement au coût de l'animation globale à hauteur de 3.58 euros par habitant,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au centre social de St Pierre le Moutier à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Accepte de participer financièrement au coût de l'animation globale.

Délibération n°29-03/05

VI – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Les travaux d'isolation ont été effectués par la société ISO SOUFFLE. (grenier : salle fougère, myosotis et bibliothèque)
- ✓ Réunion sur l'Hélium le 28 mars : Le carottage va être effectué sur Toury avec une fouille géologique, réunion très intéressante.
- ✓ Point sur conseil d'école : une classe va fermer à l'école de Chantenay St Imbert.
- ✓ Square : travaux en cours, le fer a été acheté auprès de l'entreprise Bouillet, un arrêté de voirie sera pris afin d'interdire le stationnement aux alentours du monument et de délimiter une bande pour les riverains.
- ✓ Un nouvel éclairage a été installé dans l'atelier technique avec plusieurs néons.
- ✓ Cafetière offerte par la famille Remuzon pour la mairie.

PAROLE AUX DELEGUES :

M. Yannick SOTTY et Mme Laurence COQUILLOT pour le SIGIS (pas d'augmentation de la contribution, 126 élèves au collège)
Mme Corinne DUCARUGE pour le SYCTOM (réunion du 28 mars)
Mme le Maire pour compte rendu réunion UNA (réunion du 28 mars)

Fin de la séance à 20h29.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, ROBERT Nicole



Délibération n°29-03/01 VOTE BUDGET LOTISSEMENT 2022

Délibération n°29-03/02 VOTE SUBVENTIONS 2022

Délibération n°29-03/03 VOTE TAXES LOCALES 2022

Délibération n°29-03/04 VOTE BUDGET COMMUNE 2022

Délibération n°29-03/05 ADHESION CENTRE SOCIAL ST PIERRE LE MOUTIER